

Proposition de loi Adam sur le verdissement des flottes : les grossistes alertent sur une multiplication contre-productive des contraintes environnementales

Paris, le 26 avril 2024 - Les 160 000 entreprises du commerce de gros sont inquiètes des nouvelles contraintes que risque d'imposer la proposition de loi sur le verdissement des flottes automobiles, discutée le mardi 30 avril à l'Assemblée nationale. Ce texte imposerait aux entreprises qui détiennent une flotte de plus de 100 véhicules d'avoir un parc automobile composé à 98 % de véhicules électriques en 2031, alors qu'une trajectoire à 70% existe depuis 2021. La CGF alerte sur une multiplication des contraintes qui menace de créer un « mur d'investissement » toujours plus haut que les entreprises du commerce de gros, composées à 95 % de TPE et PME, ne pourront plus franchir faute de moyens et d'un marché mature.

Les entreprises du commerce de gros, qui exploitent 60 000 camions en compte propre et 200 000 véhicules légers, sont engagées de longue date dans la transition écologique de leurs activités, y compris dans leur dimension logistique. Elles subissent cependant **des contraintes réglementaires qui tendent à devenir contradictoires et excessives car décorrélées du terrain**, comme l'a montré dernièrement la **proposition de loi sur le verdissement des flottes automobiles**, déposée par le député Damien Adam.

La Confédération des Grossistes de France (CGF) regrette **le manque de pragmatisme** d'un texte qui vient créer de nouvelles contraintes (98% de véhicules électriques en 2031), 3 ans à peine après la trajectoire déjà ambitieuse imposée par la loi climat, sans concertation avec les principaux concernés.

Ce texte fait par ailleurs du tout électrique l'alpha et l'oméga de la transition alors qu'existent d'autres alternatives technologiques peu polluantes (hybrides rechargeables, full hybride, biogaz, bioéthanol, etc.) et que de **fortes interrogations** demeurent sur la capacité des constructeurs automobiles et de leur écosystème à proposer une offre de véhicules électriques véritablement opérationnelle.

Pour Philippe Barbier, président de la Confédération des Grossistes de France (CGF), « *Avec cette nouvelle loi sur le verdissement des flottes, nous risquons de reproduire ce que nous avons constaté avec les ZFE, à savoir une multiplication de règles à rebours total du besoin de stabilité, de lisibilité et de temps de nos entreprises pour avancer et s'adapter pleinement aux exigences environnementales. Les acteurs du commerce de gros n'ont aucunement l'intention de se défiler face à leurs responsabilités mais restent convaincus que le trop est l'ennemi du bien et qu'en matière de verdissement, la priorité doit être donnée au réalisme et au pragmatisme plutôt qu'à des solutions inadaptées et vouées in fine à de multiples dérogations ou reports* ».

À propos de la CGF

À travers l'union de 30 fédérations, la CGF, Confédération des grossistes de France, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : La CGF représente 160 000 entreprises partout en France (dont 95% de PME) qui emploient près d'un million de salariés et génèrent plus de 900 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le secteur recrute chaque année 90 000 personnes et mobilise 60 000 camions. Plus d'informations : www.cgf-grossistes.fr